



Toulouse le 1^{ER} septembre 2025

Objet : Actualités sociales

La Dépêche du 22 août 2025 : Le congrès mondial annuel sur l'hydrocéphalie se tiendra à Toulouse du 5 au 8 septembre 2025. Selon le docteur Éric Schmidt « on a beaucoup de mal à diagnostiquer l'hydrocéphalie chez les personnes âgées, c'est une maladie mal connue ». « On estime que 7% des personnes de plus de 80 ans sont atteintes d'hydrocéphalie en France ». Ce trouble est lié à un dysfonctionnement dans l'écoulement du liquide cébrospinal, un fluide qui entoure le cerveau et la moelle épinière, généré et réabsorbé en permanence dans l'organisme. Lorsque cet écoulement est bloqué, le liquide s'accumule dans le cerveau et peut provoquer d'importants maux de tête, une perte des capacités cognitives et de l'autonomie. Non prise en charge, cette affection peut devenir très grave, voire mortelle. Les causes restent mal comprises d'autant qu'elles sont fréquemment associées à d'autres maladies comme Alzheimer ou Parkinson.

Le Quotidien du Médecin 23 août 2025 : Un décret publié au Journal officiel le 13 août dernier autorise une exonération de cotisations vieillesse pour les médecins à la retraite qui continuent à exercer dans certains déserts médicaux. Pour la CARMF, cette mesure est contreproductive.

Le Média Social 22 août 2025 : Deux décrets du 30 juillet prévoient la consultation obligatoire des préfets avant toute décision de suspension ou d'abrogation d'autorisation concernant un établissement au service médico-social prise par le directeur de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Cela renforce le pouvoir des préfets de région et impacte le secteur médico-social et le secteur social.

Le Média Social 25 août 2025 : Un décret du 1^{er} août 2025 fixe le nouveau cahier des charges applicable aux services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des familles en difficulté. Le document tient compte des dernières évolutions concernant la lutte contre la maltraitance et la vérification des antécédents judiciaires des professionnels.

Le Média Social 26 août 2025 : Le cahier des charges précisant les modalités de réalisations des prestations de suppléance à domicile ou dans le cadre de séjours de répit aidant-aidé - dispositif expérimental désormais pérennisé - est fixé par un décret du 19 août.

Le Média Social 27 août 2025 : Signée cet été la nouvelle convention interministérielle « culture et santé » intègre « de manière pérenne », les personnes âgées et handicapées. Objectif : « favoriser une véritable politique culturelle dans les ESMS » (Etablissements sociaux et médicosociaux). Cette ambition doit notamment se traduire dans les CPOM (Contrat pluriannuels d'objectifs et de moyens) avec les ARS.

Le Média Social 29 août 2025 : Le barreau de Bordeaux et le département de la Gironde ont signé, fin juin, une convention pour renforcer la protection juridique des

personnes âgées par le biais de conseils et de formation. C'est un pas de plus vers l'accès aux droits et à la protection juridique et judiciaire des personnes dont la vulnérabilité s'accroît en raison de leur vieillissement. La protection des majeurs dans les années à venir est, en effet, un enjeu essentiel : les seniors sont de plus en plus nombreux et parfois isolés.

La Dépêche 31 août 2025 : Sous l'impulsion du MEDEF une centaine d'économistes, chefs d'entreprise et experts réunis dans un « Forum économique » né l'an passé, ont élaboré un document de 35 propositions-choc pour rattraper le retard économique et budgétaire de la France. Parmi celles-ci : réallouer massivement les crédits des retraites, du logement et de la santé vers la recherche, le transport et l'enseignement, travailler au-delà de 64 ans avec un âge pivot variable, compléter le système par la capitalisation, garantir une place d'accueil aux familles en mobilisant les retraités.

Edouard Philippe a indiqué qu'il n'adhérait pas à « la lutte des âges » en prenant ses distances avec les déclarations de M. Bayrou selon lesquelles les jeunes seraient les principales victimes de l'endettement face au « confort des boomers ». Il a développé : « je n'accuse pas les boomers d'égoïsme » alors que ceux-ci « constituent la première génération qui, arrivant à la retraite, doivent souvent prendre la situation de leurs parents ».

Francis De Block